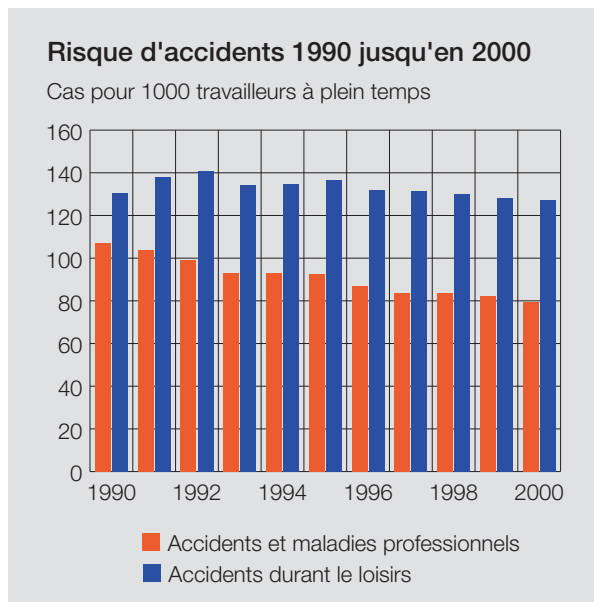


Le risque d'accident reste encore élevé

Malgré un nombre d'accidents en baisse en Suisse, une personne assurée LAA sur cinq est victime d'un accident. Les accidents coûtent chaque année plus de 1'000 francs par assuré. C'est ce que montre la statistique qui vient de paraître des 43 assureurs-accidents suisses.

Le nombre d'accidents et de maladies professionnels pour 1'000 employés à plein temps diminue continuellement depuis l'introduction de la loi sur l'assurance-accidents (LAA) en 1984 (voir graphique). En l'an 2000, pour la première fois, la barre des 80 cas pour 1'000 assurés n'a pas été atteinte. Outre les efforts de prévention, la diminution des places de travail à haut risque et le vieillissement démographique contribuent à la baisse du risque, sachant que les jeunes travailleurs masculins ont le risque d'accident le plus élevé. Par contre, la diminution du risque d'accidents durant les loisirs est moins importante ces dernières années. En l'an 2000, on a enregistré 127 accidents pour 1'000 employés à plein temps. Toute activité confondue, le risque



d'accidents reste cependant élevé puisqu'il se situe plus de 200 cas pour 1'000 employés à plein temps.

Coût élevé des accidents

En l'an 2000, les assureurs-accidents ont dépensé 3,6 milliards de francs: 1,3 milliard pour les accidents et maladies professionnels, 2,2 milliards pour les accidents durant les loisirs et 94 millions pour l'assurance-accidents des chômeurs. Ces coûts correspondent à un montant de 1'017 francs par employé à plein temps, soit, il est important de le souligner, 1 % de moins qu'en 1998. Précisons que ces montants comprennent les coûts des accidents enregistrés en 2000, ainsi que les coûts des accidents (principalement des rentes) des années précédentes.

Evolution structurelle bien marquée

En 2000, le nombre d'assurés employés à plein temps a dépassé les 3,42 millions, cela pour la première fois depuis 1990. Cette augmentation est liée à une profonde évolution structurelle: le secteur de la production a perdu 18 % de ses employés en l'espace de dix ans pendant que le secteur des services gagnait 13%.

Le volume des primes augmente en même temps que les coûts des accidents

La somme des salaires assurés a augmenté en 2000 de près de 5 % par rapport à 1999, atteignant ainsi 198,2 milliards de francs. Cette augmentation s'explique par la hausse du taux d'occupation et des salaires individuels, ainsi que par l'augmentation du salaire maximum assuré. Ce dernier, relevé le 1er janvier 2000 de 97'200 à 106'800 francs, ne représente toutefois que 1 % de la somme des salaires. La croissan-

ce des salaires assurés a logiquement entraîné une augmentation du volume des primes (prélevées en pour cent de la somme des salaires). C'est ainsi que les primes nettes (assurance-accidents professionnels et assurance-accidents non professionnels) se sont accrues de 4,8 % en 2000 pour atteindre près de 4 milliards de francs. Il est à relever que, malgré cette augmentation, la prime nette moyenne par employé à plein temps n'a pratiquement pas varié depuis 1995 et se situe à 95 francs par mois. On observe toutefois des différences substantielles selon les branches, les taux de prime étant échelonnés d'après le risque.

L'augmentation de la somme des salaires a également entraîné une hausse des coûts des accidents. En effet, dans l'assurance-accidents, près de trois quarts des frais relèvent des indemnités journalières et des coûts de rentes calculées en fonction du salaire. Le quart restant constitue les frais de guérison.

Rentes d'invalidité et de survivants

En l'an 2000, 80'000 personnes en Suisse et à l'étranger ont touché une rente d'invalidité versée par l'assurance-accidents. La valeur capitalisée moyenne des placements financiers des rentes d'invalidité (c.-à-d. les réserves pour tous les paiements futurs de rentes) a augmenté de presque 5 % par rapport à l'année passée pour atteindre 140'000 francs par cas. Cette valeur moyenne peut sembler modeste; la réalité est tout autre. Les apparences sont, en effet, trompeuses puisque la moitié des sommes versées représente des rentes modestes de cas d'invalidité partielle de moins de 25 %. Outre les rentiers évoqués, 31'000 personnes ont bénéficié de rentes de survivant. en 2000: Pour couvrir le versement de ces rentes d'invalidité et de survivant, les assureurs-accidents suisses ont géré 15 milliards de francs de capitaux.